



Priorité d'achat sur terrain en indivision

Par **lunaveiga**, le **17/05/2011** à **22:04**

Bonjour,
Mon voisin et moi même avons un terrain en indivision égale. Ma maison principale juxtapose ce terrain par l'accès à ma cave. Quant à mon voisin, il a l'accès de sa grange sur ce même terrain. Ce voisin vend (en même temps que sa maison principale), ce terrain en indivision et sa grange.
Mes questions :
Suis-je prioritaire à l'achat ? (hors préemption mairie) car je souhaiterais racheter ce terrain et cette grange
Doit-il m'informer de la vente par écrit ?
Doit il avoir mon accord ?
Dans cette attente, je vous remercie par avance

Par **mimi493**, le **17/05/2011** à **22:33**

Si le terrain est vraiment en indivision, aucun indivisaire ne peut vendre sans l'accord de l'autre. Si l'un des deux veut faire cesser l'indivision, l'autre est prioritaire pour acheter sa part.

Par **lunaveiga**, le **17/05/2011** à **23:00**

Merci mimi493
Je ne suis pas censée savoir qu'il vend, ou qu'il ait vendu puisqu'il ne m'a pas informée (je l'ai appris par bouche à oreilles)... ai-je un délai pour faire casser la vente ? auprès de qui dois-je faire casser la vente ?

Par **mimi493**, le **17/05/2011** à **23:41**

S'il n'est que co-indivisaire, il ne peut pas vendre. rnOu alors il est proprio à 100% et vous n'avez qu'un droit de passage